

Absents : Claudy BILLOUEZ, Julien BAUWENS et David LELEU

La séance est ouverte à 18 h 30.

## 1. Informations

Le Président cède de suite la parole à Monsieur Vincent MICHEL, Program Director du projet GO4ZERO d'Holcim Belgium. Monsieur MICHEL rappelle que l'origine de ce projet, à l'époque dénommé OBESCO, date de 2008 avec la demande de révision du plan de secteur en rive gauche. Après une période d'arrêt de quelques années, ce projet a ressurgi fin 2018 lorsque tous les recours au Conseil d'Etat ont été rejetés. L'actionnaire a donné son feu vert à sa réalisation en 2023 pour un montant de près d'un demi-milliard d'euros. Il s'agit d'un des plus gros projets industriels de Wallonie. Il va permettre de pérenniser l'activité industrielle dans la région tout en valorisant son trésor à savoir la pierre calcaire et permettre également de produire du ciment totalement décarboné grâce à la captation du CO2 généré par le process et sa séquestration en mer du Nord. Ce sera le premier four de la nouvelle génération. Il sera installé à Mons. L'exploitation va d'abord se poursuivre sur la rive droite avant d'entamer la rive gauche. Un transport ferroviaire sera mis en place entre Vaulx et Mons. Les constructions seront réalisées avec un maximum de sociétés locales mais il faudra néanmoins faire appel à des sociétés internationales vu l'ampleur du projet. Un hall de stockage sera construit à Vaulx sur le site des Vignobles ainsi que des installations de concassage complémentaires à celle existantes dans la carrière du Milieu. Ces bâtiments seront optimisés sur le plan des nuisances sonores afin de respecter les conditions du permis. Le chargement des trains aura lieu entre 6 h et 22 heures du lundi au vendredi. Le site des Vignobles sera protégé par un merlon constitué de 400.000 m<sup>3</sup> de matériaux inertes. Ce merlon permettra d'isoler totalement la rue des Vignobles des nouvelles installations d'Holcim. Il sera végétalisé en collaboration avec le Parc Naturel des Plaines de l'Escaut et la Division Nature et Forêts de la Région wallonne. Une centaine de personnes seront concernées par le chantier et issues de diverses sociétés locales ou non selon le travail à réaliser. Les travaux sur le projet rive gauche à Antoing (Bruyelle) ont débuté en 2022. D'abord par l'aménagement des accès sur la chaussée de Valenciennes puis la création de bureaux, d'une station de nettoyage, d'un pont pesée et d'amenées d'eau pour l'arrosage des pistes. A ce jour, environ 30 hectares sont utilisés. Jusqu'à présent, trois tirs de mine ont été effectués (1 en 2023 et 2 en 2024) afin de créer les pistes en vue de l'exploitation future de la carrière. Actuellement, très peu de volumes sortent de la carrière. Il s'agit essentiellement d'argiles (100.000 tonnes par an) utilisées par les briqueteries de la région ainsi que la cimenterie d'Obourg car ces argiles contiennent un composant chimique intéressant pour la production du clinker. Outre les argiles, des moellons de pierre quittent également le site (également 100.000 tonnes par an) et sont utilisés pour le renforcement des berges et digues que ce soit localement mais aussi aux Pays-Bas et en France. De très nombreux carottages ont été effectués et montrent que le gisement n'est pas toujours très bon. La carrière Californie a déjà été remblayée à raison de 1 million de m<sup>3</sup> de terres. Les anciennes carrières pourront accueillir un total d'environ 5 millions de m<sup>3</sup> de terre. Un bassin d'orage sera créé sur Calonne pour limiter les problèmes de coulées d'eau et de boues que l'on connaît actuellement. Les priorités pour cette année sont le commencement des travaux sur les Vignobles avec l'aménagement des accès et des infrastructures (parkings et zones de bureau). Les premières équipes seront mobilisées sur le terrain et des portes à cabine seront installées. Des pieux seront coulés durant le mois de novembre (environ 1000 à 30 mètres de profondeur) et les travaux de génie civil débiteront dans la foulée. Les travaux de montage devraient débiter en février 2025 pour une fin prévue en avril 2026. Les premiers chargements de train sont attendus pour le printemps 2026 avec une mise en route réelle en

janvier 2027 et l'envoi d'environ 20.000 tonnes par semaine de matériaux vers Obourg. 100 wagons ont été commandés. Il y a eu un problème avec le permis. Une erreur a en effet été commise par la DPA (Division de la Prévention et des Autorisations) de la Région wallonne au niveau de la gestion des flux. En concertation avec la Région, Holcim a introduit un article 65 qui a été refusé par la Ministre car cela changeait de manière significative le permis octroyé. Un nouveau permis sera donc introduit prochainement sur cette gestion des flux. Les conditions initiales seront respectées à savoir que, dans un premier temps, 500.000 m<sup>3</sup> de matériaux sortiront du site par an et qu'une bande transporteuse sera active en 2033 permettant à au moins 50 % de ces matériaux d'être évacués par la voie d'eau. Il devrait y avoir encore un ou deux tirs de mine cette année. Le four passera à l'oxygène (au lieu de l'air) ce qui permettra de concentrer le CO<sub>2</sub>. Des aides européennes ont été obtenues pour ce faire. C'est une première mondiale. Toute une série d'opérateurs actifs dans les milieux du pétrole et du gaz sont des partenaires de ce projet. Tout cela dans le respect de tout un chacun.

A la question de Monsieur CHEVALIER, Monsieur MICHEL précise qu'il y aura 2 bandes transporteuses : une qui va arriver près du pont de Bruyelle pour des calibres commerciaux (comme prévu dans le permis elle sera opérationnelle pour 2032 au plus tard) et une vers Calonne pour la pierre calcaire (prévue pour 2038-39). Monsieur CHEVALIER ajoute, qu'en matière de trafic de camion, on peut s'attendre à 1 passage toutes les 5 minutes dans la rue Henri Artisien. Monsieur MICHEL précise que cela concernera un maximum de 250.000 tonnes par an mais n'a pas les chiffres entête en matière de camions. Quant à l'impact sur l'état des voiries, Monsieur MICHEL précise qu'un état des lieux avant l'ouverture de leur site a été effectué. Actuellement, il y a peu de trafic entrant et sortant du site. La piste cyclable a été refaite par Holcim sur environ 200 mètres. Une convention a été signée entre les parties pour le nettoyage et l'entretien du tronçon de voirie utilisé par le charroi issu de la carrière ainsi que l'évaluation des risques. Vu la faible l'activité actuelle sur le site, celle-ci ne peut pas avoir d'impact significatif sur celle-ci. Des comptages sont prévus pour permettre de vérifier cela. Monsieur CHEVALIER précisant que la voirie est quand même détériorée en surface entre le rond-point de Bruyelle et l'accès à la carrière, Monsieur MICHEL s'en étonne. Le Président précise que l'état des lieux avant l'ouverture de la carrière signalait déjà que la voirie était dégradée, cela avait d'ailleurs été présenté au comité d'accompagnement.

Monsieur VINCENT signale que l'on peut comprendre l'inquiétude des riverains car, contrairement à la rive droite où la situation est stable si ce n'est l'avancement de la carrière, en rive gauche il s'agit d'une nouvelle exploitation. Il insiste que le fait que les conseillers ne disposent pas des procès-verbaux des comités d'accompagnement et qu'il serait utile qu'ils puissent en disposer afin de connaître la teneur des discussions qui s'y tiennent. A la question de Monsieur VINCENT quant au renouvellement de ce comité d'accompagnement, le Président précise que cela se fera après les élections. Monsieur VINCENT espère que cela permettra d'avoir des personnes représentatives des riverains concernés. A la question de Monsieur VINCENT, Monsieur MICHEL précise que le raccordement par voie ferrée sur le site des Vignobles a été fait en octobre dernier. Une gare de 3 voies sera construite sur le site et les accès sur les voies menant à Obourg sont prévus avec INFRABEL entre 6h15 et tard dans la nuit. Les contraintes techniques sont très importantes pour réduire le bruit lors du chargement des wagons. A la question de Monsieur VINCENT, Monsieur MICHEL précise qu'Holcim n'est pas prioritaire pour l'usage de la voie, cette priorité reste pour le transport des passagers. Cependant, ces deux voies ne sont pas saturées contrairement au réseau se dirigeant vers Bruxelles. Concernant les tirs, les dates et heures sont envoyées à l'Administration Communale (Monsieur LEKOEUCHE), laquelle la transmet aux membres du comité d'accompagnement qui sont chargés d'en informer les riverains concernés. Les tirs (3 en deux ans et demi) ont lieu en général entre 14 h et 14 h 30. A la question de Monsieur VINCENT concernant le projet triangle blanc, Monsieur MICHEL précise que des

discussions ont déjà eu lieu pour permettre aux visiteurs d'avoir une vue sur la nouvelle carrière en toute sécurité par rapport aux tirs de mine. Il est envisagé de faire le lien entre la carrière Californie et celle des Cinq Rocs.

A la question de Monsieur VIVIER, Monsieur MICHEL précise que l'exploitation est limitée à 500.000 tonnes par an et qu'il n'est pas prévu de l'augmenter d'autant que l'activité en rive droite va se poursuivre pendant 40 voire 50 ans. En ce qui concerne le nettoyage de la voirie et de la piste cyclable, Holcim s'engage à la nettoyer au minimum une fois par semaine mais il est évident que ce nettoyage se fera au besoin. En cas de fortes précipitations, il n'est pas rare que des coulées de boues provenant des champs situés de l'autre côté de la route viennent jusqu'à l'entrée du site et l'entreprise s'engage à faire le nécessaire. Enfin, quant à l'arrivée au taux zéro de carbone, Monsieur MICHEL précise qu'il s'agit d'une volonté technologique. Dès 2027, les émissions de soufre seront réduites d'un facteur 10 et dès 2029 le CO2 ne sera pas seulement capturé au niveau du process mais tous les polluants seront également captés et condensés à la sortie de la cheminée du four. Cela produira des sels qui seront réutilisés dans le procédé cimentier. L'activité sera donc zéro rejet en CO2 mais également en polluants ce qui sera unique. C'est la volonté technologique du groupe et ce sera l'usine de référence dans le monde pour l'industrie cimentière. Monsieur VIVIER signale que, même si le Collège communal s'enrichit des taxes provenant de l'industrie cimentière, il faudra veiller au bien-être des riverains. Monsieur MICHEL précise que l'entreprise est en contact permanent avec le SPW pour améliorer la sécurité des usagers de la voirie. Le Président confirme ces contacts avec le SPW ainsi que les discussions autour du projet triangle blanc. Par ailleurs, il remercie Holcim d'avoir accédé à la demande communale pour la réalisation du bassin d'orage de Calonne dans les meilleurs délais.

Le Président remercie Monsieur MICHEL pour la clarté de son intervention.

Le Conseil communal est informé que le Gouvernement wallon a approuvé le 12 juin 2024, le règlement-taxe sur la demande de changement de nom voté par le Conseil communal du 23 mai 2024. A la demande d'intervention de Monsieur VINCENT, le Président précise qu'il s'agit d'une simple information.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

## 2. Elections communales

A l'unanimité, le Conseil communal ratifie l'ordonnance du Gouverneur de la Province de Hainaut relative aux modalités d'affichage et de diffusion de messages ou d'images électorales pour les élections communales du 13 octobre 2024.

Agents traitants : Alice BLOCQUEAU/Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

## 3. Marchés publics

Le règlement de la Centrale d'achat de la Province de Hainaut est arrivé à expiration ; il a donc été renouvelé.

Les modifications portent sur la liste des marchés (celle-ci est non exhaustive) et sur la reformulation de quelques phrases.

A l'unanimité, le Conseil communal marque accord sur ce règlement.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Gauthier DUDANT

#### 4. Travaux

Marché de service – Travaux d'aménagement de l'ancienne gendarmerie d'Antoing en vue d'y accueillir une maison de jeunes, rue de Crèveœur 10 à Antoing – approbation du CSCH, de l'estimation, du mode de passation et des conditions de marché.

Madame Mélanie MORY précise que, le 22 juin 2023, le Conseil communal avait approuvé le dossier « projet » des travaux d'aménagement de l'ancienne gendarmerie en vue d'y accueillir une maison de jeunes, rue de Crèveœur à Antoing. Dans le cadre de ce marché, seules 2 offres nous sont parvenues. Celles-ci ayant été jugées financièrement inacceptables, il convient de lancer un nouveau marché en vue de l'exécution des travaux qui y sont prévus, la procédure de passation du marché lancée en 2023 étant clôturée. Par conséquent, le Conseil communal est invité à approuver le cahier des charges, sachant que les clauses administratives ont été mises à jour en tenant compte des dernières évolutions des réglementations en matière de marchés publics. L'estimation a été actualisée, le mode de passation et les conditions du marché sont quant à eux inchangés.

Pour rappel, ces travaux comprennent notamment la démolition de cloisons intérieures, la démolition de cheminées, la démolition de menuiseries intérieures et de parachevements, la modification de baies existantes, la réalisation de travaux d'égouttage, le renforcement de structures portantes, l'installation d'un élévateur PMR permettant l'accès au rez-de-chaussée, l'isolation des murs extérieurs, l'isolation de la toiture, la mise en œuvre d'enduits et de cloisons de doublage, la mise en œuvre de faux-plafonds, les travaux de peinture, l'installation sanitaires, l'installation électrique, l'installation du système de chauffage.

Ces travaux seront financés sur fonds propres et via l'appel à projets UREBA Exceptionnel 2021. Ils font suite aux travaux de réfection de toiture et de remplacement des menuiseries extérieures exécutés en 2020/2021 dans le cadre de l'appel à projets ECOBÂTIS 2018.

L'estimation actualisée du marché de travaux est de 557.179,91 € hors TVA ou 674.187,69 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée directe avec publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : le prix
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 180 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution : 130 jours ouvrables
- Cautionnement : 5% du marché ;
- La révision de prix s'applique ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées ;
- La visite du site est requise sous peine de nullité de l'offre ;
- Agréation requise : catégorie D, classe 3.

A la question de Monsieur VERSCHEURE, Madame DELEPINE précise que l'acquisition du bâtiment date de 2014. La Maison de Jeunes occupe les locaux de l'ancien bâtiment Lenne en

juin 2012. A l'époque, la convention avec le propriétaire portait sur une durée de 3 ans. Au départ, l'acquisition de l'ancienne gendarmerie visait à y faire la crèche, projet qui a ensuite été revu avec la construction d'un nouveau bâtiment. A la demande de Monsieur VERSCHEURE, le Président précise que la commune avait introduit un dossier dans le cadre de l'appel à projet ECOBATIS (promouvant l'utilisation de matériaux de récupération dans le secteur de la construction) en 2018. A l'issue de ces travaux qui se sont terminés mi-2021, on en est à environ 156.000 € d'investissements.

Monsieur VERSCHEURE rappelle, qu'en 2012, la commune avait considéré le bâtiment « Al'Turn », occupé à l'époque par la Maison de Jeunes, insalubre notamment suite à la présence de mэрule. La Maison de Jeunes avait alors déménagé dans l'ancien immeuble Lenne. En 2018, on annonçait que celle-ci pourrait rejoindre définitivement l'ancienne gendarmerie fin 2019. Six ans plus tard, on en est toujours au même point et on va seulement relancer le marché. Le Président précise que la période Covid a eu un impact négatif sur ce dossier. Par ailleurs, des travaux initialement prévus à réaliser par la main d'œuvre communale, sont apparus trop compliqués pour celle-ci et ont été intégrés dans le dossier passé au Conseil en juin 2023. Dans le cadre de ce dossier, les 2 offres reçues ont été jugées inacceptable au niveau de leur prix. Le dossier a donc dû être revu et adapté. Monsieur VERSCHEURE signale que la location du bâtiment Lenne a déjà coûté près de 300.000 € depuis 2012. Le Président en convient et tout le monde autour de la table espère voir ce dossier aboutir au plus vite. Monsieur VERSCHEURE espère qu'il n'en sera pas de même pour le bâtiment acquis à Fontenoy.

Monsieur VINCENT estime que ce dossier a été géré de manière catastrophique. Quinze mois pour revoir le cahier des charges et comme par hasard juste avant une échéance bien connue. Les jeunes ne sont pas dupes quant à la nonchalance avec laquelle ce dossier a été traité mais Monsieur VINCENT précise qu'il votera pour afin qu'il avance. Madame DELEPINE précise qu'il ya aussi une part de responsabilité de l'auteur de projet. Monsieur SOENENS ne comprend pas que l'on ait attendu 2018 pour faire les travaux de menuiserie et ne pas avoir tout prévu de suite. Le Président signale que les deux premiers lots ont été réalisés suite à de subsides obtenus dans les appels à projet ECOBATIS et UREBA Exceptionnel. Le principal c'est que la Maison de Jeunes puisse disposer de ce nouvel espace. Monsieur SOENENS en convient mais l'occupation actuelle a coûté beaucoup d'argent et les travaux auraient certainement coûté beaucoup moins cher s'ils avaient été budgétés tous ensemble. Monsieur VIVIER demande de pouvoir obtenir le détail des frais engagés dans ce bâtiment à ce jour (locations et travaux).

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Monsieur VINCENT précise que l'article 33 du ROI du Conseil précise que, pour chaque point mis à l'ordre du jour, les conseillers peuvent prendre la parole. Le Directeur Général précisant que le document ministériel demande au Collège Communal de communiquer cette information au Conseil, Monsieur VINCENT précise que l'article 33 ne fait pas de différence entre une communication ou tout autre point. Bien que n'ayant pas la même lecture, le Président cède la parole à Monsieur VINCENT.

Monsieur VINCENT rappelle qu'il s'était insurgé contre le montant astronomique de 300 € réclamé au demandeur dans le règlement-taxe sur la demande de changement de nom qui est désormais d'application. Un citoyen d'Antoing s'est présenté au guichet d'état civil où on lui a présenté un document sans aucune explication en lui demandant d'indiquer le nom qu'il souhaitait voir figurer à l'avenir si la demande était attribuée. Le citoyen remplit le document et est informé par lettre recommandée une semaine plus tard que la demande a été rejetée et

qu'il peut introduire un recours devant le tribunal de la famille contre ce rejet. Ou éventuellement introduire une nouvelle demande car celle qu'il avait déposée n'était pas conforme aux préceptes de la loi. Ledit citoyen a demandé à l'employée communale s'il corrigeait le nom tel que la loi le permet et redéposer la demande, devrait-il repayer le montant de la taxe. On lui répond qu'il devra repayer 300 €. En cas d'abandon de la procédure, il n'y a aucun remboursement. Si la toute grande majorité du personnel communal fait bien son travail mais, même si le bureau d'état civil n'est pas un bureau de conseil, on aurait pu indiquer à la personne si elle était dans le bon ou pas. Monsieur VINCENT ne comprend pas. Déjà que c'est une employée communale qui a orienté la décision du Collège et du Conseil par rapport au montant de la taxe. C'est insensé. Quand une demande est déposée, il y a un travail de recherche notamment sur l'acte de naissance de l'intéressé(e) sur les noms du père et de la mère afin de voir si la demande est compatible avec la loi. C'est probablement la première étape qui a été effectuée par l'administration et qui s'est terminée par le courrier recommandé. Par la suite, si la demande avait été acceptée, on pouvait imaginer qu'un avis soit demandé au Parquet du Procureur du Roi et si cet avis est positif, une procédure de modification des données au registre National aurait été introduite afin d'acter officiellement le changement de nom de la personne. Toutes ces étapes n'ont pas été faites et Monsieur VINCENT pensait naïvement qu'un remboursement pouvait avoir lieu. La position de l'administration et du Collège est scandaleuse. Monsieur VINCENT précise qu'il s'agit de son cas personnel. Il repaiera 300 € car il désire aller jusqu'au bout de la procédure. Si le Collège agit de la même manière avec un citoyen lambda qui n'a pas les moyens comme lui d'interpeller quelqu'un, d'écrire, de prendre contact avec un avocat, ce citoyen subira la décision totalement arbitraire du Collège. Monsieur VINCENT ajoute que, lorsqu'il avait introduit une demande pour installer un portail et solliciter la suppression d'un emplacement de parking non carrossable et en biais, c'est la police qui avait dû intervenir en sa faveur. Le Président rappelle que tout ce qui est lié à la voirie et au stationnement est du ressort de la police. Par ailleurs, la procédure de changement de nom est une démarche importante car tous les actes signés au préalable par le demandeur sont remis en cause. Antoing n'a pas appliqué le tarif maximum qui est de 500 € contrairement à d'autres communes et certaines communes ne sont pas en ordre. L'adage dit que « Nul n'est censé ignorer la Loi ». Il ne faut pas ici sous-entendre que les gens ne sont pas traités de la même manière. Cette accusation à l'égard du Collège est grave et il faut bien mesurer ses propos. Le Collège se réserve le droit d'agir envers qui de droit par rapport à ces propos. Monsieur VINCENT précise maintenir ses propos. Madame DELEPINE précise que la taxe sur le changement de nom est liée au fait d'introduire une demande, qu'elle aboutisse ou pas. D'autres taxes suivent le même concept dans d'autres ministères comme le SPF Justice au niveau du bureau d'enregistrement. A l'intervention de Monsieur CHEVALIER, Madame DELEPINE répète que cette taxe est liée à une demande qui n'aboutit pas nécessairement. Le Président ajoute que l'erreur a été faite par le demandeur et pas par l'administration.

Agent traitant : Frédéric VAN CAUTER

Politique responsable : Mélanie MORY

## 5. Cours d'eau

Péronnes - demande d'inscription d'un cours d'eau non navigable à l'Atlas des cours d'eau (classement)

Lors des travaux de la ligne à grande vitesse (LGV), le chantier est tombé sur une nappe d'eau souterraine.

Pour permettre le bon déroulement du chantier, l'eau a été canalisée vers la Grande ruisselle, via des buses souterraines, sauf sur les derniers 450 m où l'eau s'écoule à l'air libre, formant

le cours d'eau concerné par la demande. Comme ce cours d'eau présente un haut intérêt biologique, il est proposé de demander son classement.

Comme il s'agit d'un nouveau cours d'eau, la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie a été sollicitée. Cette dernière a remis un avis favorable sur l'appellation « Rieu de la Balance ».

Sur proposition du Collège communal, il est proposé au Conseil communal :

- De marquer accord sur l'appellation « Rieu de la Balance ».
- De marquer accord sur le dossier de demande de classement de ce cours d'eau à envoyer au Gouvernement wallon

Monsieur VIVIER dit ne pas être dérangé par le nom proposé mais par ce qu'il s'est passé il y a 25 ans. Pendant des semaines, de l'eau a coulé dans les rues du village de Péronnes, on a injecté des tonnes de béton pour dévier l'écoulement afin de ne pas gêner le chantier du TGV. La commune a reçu pas mal de compensations financières. Pas mal de citoyens se sont mobilisés pour cette source et on a essayé de forer un puits sans succès. 25 ans plus tard, on va donner un nom à un fossé situé le long de la voie rapide. C'est dommage. Il serait quand même intéressant de redonner vie au lieu où se situait l'ancienne source ou mieux la remettre en fonction là où le rieu passe désormais à savoir à l'arrière de l'ancienne gare de Péronnes. Ce rieu n'est par ailleurs pas entretenu. Il faudrait trouver une solution pour redonner à ce lieu. Le Président rappelle qu'un projet a été introduit à ce sujet dans le cadre du budget participatif par une Asbl. La proposition de forer à grande profondeur a été refusé par la Région Wallonne. On pourrait s'adresser à des artistes locaux pour prévoir un aménagement symbolique du lieu où elle apparaissait dans le temps. A la réflexion de Monsieur VIVIER, le Président précise que l'eau du rieu ne peut pas être qualifié de potable car, outre les eaux de l'ancienne source, il reçoit les eaux s'écoulant le long de la ligne LGV.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Gauthier DUDANT

## 6. Cultes

### a) Fabrique d'église de Calonne – compte 2023

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le compte 2023 présenté par la Fabrique d'Eglise de Calonne avec un déficit de 1.113,89 € suite à l'augmentation de certaines dépenses et des recettes en diminution.

Monsieur VINCENT signale avoir fait le tour des églises tout récemment dans leur globalité. Les Fabriciens vont leur possible avec le peu de moyens qui sont les leurs avec leurs recettes propres et l'enveloppe communale qui leur est attribuée. Les budgets sont très serrés mais gérés en bon père de famille. Cependant, beaucoup d'églises ont des problèmes d'humidité, généralement dus à un manque d'entretien des corniches ou des problèmes de toiture qui s'aggravent progressivement comme à l'église de Maubray où un trou béant est apparu. Les murs s'abîment également. A Bruyelle, c'est l'ensemble des voûtes qui sont humides à cause de la toiture. Il faut pouvoir donner les moyens pour protéger ce patrimoine architectural et d'assurer cet entretien régulier des toitures et corniches. Il est évident que si une fabrique d'église demande prix pour remplacer une tuile ou nettoyer les corniches, les prix risquent d'être élevés. Mais ceux-ci ne sont pas liés aux

frais de main d'œuvre ou de matériau mais surtout aux frais annexes (nacelle, accessibilité). Il faudrait proposer aux fabriques de mutualiser les coûts en faisant un marché commun. Idem pour les vitraux. Antoing et Bruyelle ont protégé les vitraux par des plexiglass mais ce n'est pas nécessairement le cas ailleurs. Une mutualisation permettrait des économies pour la commune sur le long terme. Les clochers sont aussi à protéger contre les nuisibles, essentiellement les pigeons. A Péronnes, il y en avait une dizaine de morts récemment. Il faut développer les moyens pour éviter ces intrusions. Monsieur VINCENT dit avoir été très prudent par rapport aux sommes allouées aux Fabriques mais le bon sens doit l'emporter. Madame DELEPINE précise que la commune a été informée pour le problème de toiture à Bruyelle mais pas pour Maubray. Monsieur VERSCHEURE signale que des photos ont été prises lors de ces visites. Madame DELEPINE ajoute que, pour l'évacuation des déjections de pigeons, la commune s'adresse à des firmes spécialisées car il s'agit d'un travail très ingrat. Il est parfois difficile de trouver des entreprises qui veuillent bien intervenir dans les hauteurs des églises.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

b) Fabrique d'église de Fontenoy – compte 2023

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le compte 2023 présenté par la Fabrique d'Eglise de Fontenoy avec un boni de 7.056,85 € bien que les dépenses aient augmenté et les recettes diminué.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

7. Circulation

Règlement complémentaire de roulage pour la création d'un emplacement pour personnes handicapées à la rue Saint Pierre à Antoing. Le Président précise que ce règlement découle d'une demande de l'école du Pays Blanc pour pouvoir accueillir de la meilleure des façons une jeune demoiselle qui entre à l'école en septembre.

Monsieur VINCENT estime que l'emplacement n'est pas des meilleurs car la rue est très étroite et qu'il y a des garages à proximité. Techniquement, cela semble difficile. Le Président signale que c'est la solution qu'a proposée la police après analyse approfondie sur place. Monsieur VINCENT signale que les emplacements PMR dans l'entité ne respectent pas les prescrits légaux partout. Par exemple, en face de la pharmacie Anselme, il n'y a pas les 3,30 m de largeur. Contrairement à ce que l'ancien Bourgmestre précisait, la commune n'est pas obligée d'accéder à toutes les demandes. A la rue Philippart, on a 3 emplacements sur 50 mètres même s'il y en a un qui devrait être supprimé prochainement. Le Président précise que le Collège se base sur les avis et l'expertise des services de police. Il faut aussi faire preuve d'intégration des personnes vieillissantes et en difficulté de mobilité. Monsieur VINCENT signale que les deux emplacements situés côte à côte à la rue Philippart peuvent donner l'impression qu'il s'agit de places personnalisées. Si on poursuit dans le sens d'accepter chaque demande, aussi légitimes soient-elles, il risque d'y avoir des problèmes entre les riverains. Monsieur CHEVALIER se dit septique que l'on prévoie un emplacement handicapé pour une prise en charge qui durera 10 minutes sur une journée. Le Président s'étonne de cette réaction car il s'agit de permettre un accès à l'école pour un enfant à mobilité réduite. Monsieur CHEVALIER précise ne pas être contre la réservation d'un emplacement mais

estime que se garer devant le garage du voisin le temps de déposer l'enfant ne devrait pas poser de problème. Monsieur SOENENS signale que les usagers du parking de la Place Bara se plaignent de l'absence de passages piétons entre le parking et le trottoir car, même s'il s'agit d'une zone 30, les véhicules ne respectent les usagers faibles. Le Président rappelle que le piéton est prioritaire en zone 30 mais posera la question au Commissaire de police.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Gauthier DUDANT

8. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

**« Toilettes accueillantes »**

**Attendu que**

- *La commune d'Antoing comptait par le passé des toilettes publiques au sein de la gare d'Antoing. Celles-ci sont aujourd'hui inaccessibles.*
- *A ce jour, deux urinoirs sont à dénombrer dans la commune, l'un à proximité de l'église Saint-Pierre d'Antoing, l'autre accolé à l'église St-Amand Maubray. Celles-ci ne sont guère entretenues, et celle d'Antoing régulièrement bouchée et la toiture est fortement endommagée.*
- *Le nombre d'établissements HORECA a été réduit de près de 50% en l'espace de 20 années.*
- *Une seule toilette publique existe à ce jour à la rue du Burg, accolée au C.L.P. \* mais accessible uniquement lors des événements communaux importants soit 3 fois par an.*
- *La commune d'Antoing dispose d'atouts touristiques indéniables (zone du Grand Large, centre-ville historique, anciens canaux...).*  
*De nombreux touristes fréquentent ces lieux.*

**Je demande que le collège s'engage à:**

- *Créer un réseau "toilettes accueillantes" en collaboration avec le secteur HORECA, les commerçants et les espaces publics et culturels.*  
*Le commerçant s'engagerait alors à rendre accessibles ses sanitaires gratuitement tandis que la ville accompagnerait le commerçant en lui octroyant une prime annuelle et forfaitaire (250 à 500 euros) pour l'utilisation et le nettoyage de ses wc.*  
*Les lieux labélisés bénéficieraient d'un logo à apposer sur la façade*
- *Solliciter du S.P.W. l'installation d'au moins 2 toilettes publiques aux alentours du Grand Large.*
- *Permettre le libre accès et en permanence des toilettes situées à la rue du Burg.*

\* C.L.P. : centre de lecture publique »

Monsieur VINCENT ajoute qu'il y a bien quelques cafés et autres biens publics comme ce centre administratif où les gens pourraient éventuellement se rendre pour satisfaire un besoin

mais c'est toujours une situation gênante. Certains demanderont une contribution financière ou l'obligation de consommer. Le système de toilettes publiques éclaircit les choses car en arborant le logo, le propriétaire montre qu'il accepte l'utilisation de ses toilettes sans le moindre problème. Il y a également la marina mais tout le monde ne va pas aller jusque-là. Le Président signale que les réponses à la question ont déjà, en partie, été données. Les bâtiments publics cités sont effectivement disponibles et certains sont même adaptés pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Il y a aussi pas mal de cafés autour du périmètre du Grand large. Cependant, quelle est la demande ? Quels seraient les commerçants qui seraient prêts à accepter ? Il est difficilement imaginable qu'un restaurant accepte qu'un car de touristes puisse accéder à ses toilettes en pleine heure de table. Par ailleurs, 250 € minimum d'argent public donné directement dans la poche d'un commerçant juste pour permettre aux gens de pouvoir aller uriner dans son établissement est étonnant. Mais est-ce que cette demande a été objectivée ? Cela concernerait combien de personnes ? A ce jour, Antoing ne subit pas un tourisme de masse. Madame BOCAGE ajoute que, d'initiative, les commerçants peuvent indiquer que leurs toilettes sont accessibles, même moyennant une contribution clairement affichée comme cela se pratique dans certaines communes côtières. Les toilettes de l'office du tourisme sont bien souvent sollicitées et celles de la marina sont accessibles directement. Concernant le SPW, après une relance de leurs services, une réunion aura lieu prochainement pour envisager des pistes de solution. Le Président précise que laisser libre accès à la toilette rue du Burg imposerait des mesures de surveillance car elle serait inévitablement soumise à des faits de malveillance. On peut comprendre la problématique autour du Grand Large mais en ce qui concerne le centre-ville et ailleurs, cela semble difficilement imaginable sans avoir une idée tant budgétaire que du public cible. Monsieur VINCENT signale que cela se fait ailleurs. L'accès aux toilettes coûte aussi de l'argent au commerçant. Madame BOCAGE précise avoir vu des tarifs variant de 1 à 3 € pour l'accès aux personnes non clientes d'un café. C'est au commerçant à voir comment éviter que ce service ne lui coûte. Monsieur VINCENT en conclut qu'hormis autour du Grand Large, le Collège est contre cette proposition. Le Président confirme. Monsieur CHEVALIER signale ne pas avoir de problème à dépenser 250 € d'argent public pour le public. Cet argent serait destiné à des gens qui viennent et dépenseront dans la commune. Par rapport au coût d'une toilette qu'on installerait, ce serait indéniablement moins cher. Quant aux dégradations, pour aller fréquemment dans le sud de la France, des toilettes sous surveillance sont peu dégradées. Monsieur VIVIER signale que la volonté est de devenir une zone touristique à plus ou moins grande échelle. Si on veut atteindre cet objectif, il faut y mettre les moyens. En Espagne, on ne réfléchit pas, on le fait. Quant à la demande par rapport au SPW, elle date du mois de mai et la réunion n'a pas encore eu lieu. Le Président et Madame BOCAGE précise qu'ils ne sont en rien responsables du temps mis par le SPW à accéder à cette demande de réunion.

9. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

**« PLP Maubray / évaluation »**

**Attendu que**

*En juin 2018, l'administration communale d'Antoing mettait en place, en collaboration avec la ZP du Tournaisis un PLP (partenariat local de prévention) à Maubray dans le quartier de Vezonchaux*

**Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :**

- Combien de citoyens sont impliqués à ce jour ?

- *Quel bilan peut-on en tirer 6 ans après sa mise en place ?*
- *Y-a-t-il des demandes de riverains d'autres quartiers de notre commune ?*
- *Entre-t-il dans les intentions du collège de créer d'autres PLP ? »*

Le Président signale que, sur base du recensement effectué en mai 2024, 50 maisons sont concernées par ce PLP dont le périmètre concerne les rues Paillard, de Vezoncheaux, Grand'Route et rue des Cascades. Lors de l'enquête réalisée au même moment, 21 personnes ont confirmé leur adhésion à ce projet et 4 non. Les PLP sont évalués tous les deux à trois ans. Celui de Maubray a été évalué en 2018 et en 2021. Il le sera à nouveau en septembre 2024. Lors des deux premières évaluations, les résultats étaient très positifs puisque 75 % des répondants estimaient que le PLP était efficace pour prévenir les délits et qu'il avait amélioré le sentiment d'insécurité. 59 % des répondants estiment que le PLP a un impact sur la maîtrise de la criminalité et 60 % estiment que la cohésion sociale en a été renforcée. Par ailleurs, à la question « *Pensez-vous que depuis 2 ans le PLP a permis d'encourager les mesures de sécurité* », 80 % des sondés ont répondu par l'affirmative. Le document sera transmis à Monsieur VINCENT. Une demande avait été reçue pour la rue de Bitremont mais elle ne visait que la pose de panneaux et elle n'était pas fondée sur une cohésion sociale des habitants. Pour le Collège, l'initiative doit venir des citoyens mais il y est favorable, c'est d'ailleurs inscrit dans le PST.

Monsieur VINCENT précise que l'objet de ces points inscrits à l'ordre du jour n'est surement d'embêter le personnel communal. C'est le travail du Conseiller Communal que d'alimenter le Conseil. Il est évident que cela amène une certaine charge de travail au personnel et aux échevins mais il est normal que le Collège doive préparer les réponses à ces points. Il faut mettre fin à cette rumeur qui court que c'est pour emmerder le personnel. Monsieur VINCENT répète avoir du respect pour la toute grande majorité du personnel communal.

10. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

**« Gestion des chats errants »**

**Attendu que**

- *Un couple de chats non stérilisés peut avoir une descendance de 5.000 chats en l'espace de 4 années*
- *La stérilisation de tous les chats a été rendue obligatoire au 01/11/2017*
- *La commune d'Antoing n'est pas épargnée par le phénomène des chats errants*
- *Plusieurs quartiers de notre commune sont clairement identifiés comme étant problématiques*

**Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :**

- *A combien estime-t-on le nombre de chats errants sur le territoire communal ?*
- *Quelles sont les mesures mises en œuvre par le collège en termes de stérilisation des chats ?*

- *Bénéficions-nous de subsides pour mener à bien notre politique en matière de stérilisation des chats ? Si oui à quelle hauteur ? \**
- *Quel est le montant prévu au budget communal ? \**
- *Est-il suffisant ?*
- *Qui sont les partenaires actuels (trappages / refuges / vétérinaires...) ?*
- *Combien de chats ont été stérilisés (mâles / femelles) ? \**
- *Les personnes à faible revenus / bénéficiant d'une aide sociale peuvent-elles bénéficier d'une aide communale ?*

*\* chiffres souhaités pour la période 2014-2024 »*

Monsieur VINCENT ajoute que cela peut paraître bateau mais Antoing, comme ailleurs, n'est pas exempt de ce genre de problème.

Madame BOCAGE précise qu'il est impossible de chiffrer cette population avec exactitude car cela imposerait une étude détaillée quartier par quartier. Depuis 2016, la Commune met en œuvre chaque année un plan de stérilisation des chats errants. Des subsides ont été obtenus annuellement comme suit (mais utilisé à cheval sur deux années) :

- 2016/2017 : 750 € ;
- 2018/2019 : 600 € ;
- 2018 subside spécial pour l'identification et la stérilisation des chats domestiques : 2.370 € ;
- 2020/2021 : 1000 € ;
- 2021/2022 : 1000 € ;
- 2022/2023 : 2000 € ;
- 2023/2024 : 2000 € ;
- 2024/2025 : 2000 €.

Le montant inscrit au budget est égal à celui du subside. Dans cette problématique, l'important c'est de réaliser des actions régulièrement pour limiter la population de chats errants car il s'agit d'un travail de longue haleine. A l'exception de la campagne 2018/2019 où une convention a été rédigée avec l'Asbl Chats Sauvages de Calonne, c'est le service technique qui trappe les chats et les porte chez le vétérinaire partenaire de l'année en cours. Pour la présente campagne, une convention a été rédigée avec l'Asbl Félines pour l'autre de Tournai.

Le nombre de chats stérilisés depuis est le suivant :

- 2016/2017 : 4 mâles / 3 femelles
- 2018/2019 : 3 mâles / 2 femelles
- 2018 : campagne spéciale chat domestique : 11 mâles / 16 femelles
- 2020/2021 : 10 mâles / 6 femelles
- 2021/2022 : 7 mâles / 16 femelles / 2 euthanasies
- 2022/2023 : 16 mâles / 14 femelles
- 2023/ 2024 : 11 mâles / 9 femelles / 3 euthanasies
- 2024/2025 : en cours

Les personnes à faible revenu peuvent bénéficier d'une aide sociale. Depuis les subsides 2023/2024, et suite à la demande du Collège communal, les ménages précarisés peuvent bénéficier de chèque vétérinaire pour la stérilisation de leur chat. L'information est communiquée à la permanence sociale du CPAS. Les euthanasies sont réalisées pour les chats trappés dont l'état sanitaire ne permet plus de les soigner. La Société de Logement du Haut-Escaut a contacté la commune pour un problème à Maubray. Un fascicule sera distribué aux locataires pour leur rappeler leurs obligations et un encart a été mis avec les coordonnées de la Ville pour assurer le suivi de la stérilisation des chats errants. Trois mâles et une femelle ont été capturés à Maubray. De nombreux chats non stérilisés semblent se promener à la rue de Morlies mais l'occupant ne veut pas collaborer pour l'instant. Idem à la rue du Sart. Suite à cette problématique de Maubray, 2000 € supplémentaires ont été inscrits au budget communal et Madame BOCAGE confirme que des moyens complémentaires sont inscrits au budget si le subside annuel de la Région s'avère insuffisant.

11. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

**« Convention BMX »**

**Attendu que**

- *Lors du CC du 28/09/2023, une convention de location-gérance a été soumise aux conseillers communaux et approuvée à l'unanimité moyennant l'ajout d'une représentation communale au sein de l'ASBL MTBIKERS ACADEMY*

**Je demande que le conseil communal se prononce sur :**

- *Le nom des représentants communaux à désigner au sein de cette asbl »*

Le Président signale que les représentants qui ont été inscrits dans la convention sont le Directeur Général et le Bourgmestre. Monsieur VINCENT souligne que le procès-verbal du Conseil Communal du 28 septembre 2023 stipule que le Conseil approuve cette convention à l'unanimité moyennant l'ajout d'une représentation communale au sein de l'Asbl. A aucun moment il n'a été dit qu'il s'agissait du DG et du Bourgmestre. Le Président précise que, pour respecter le choix du Conseil, ce sont les deux représentants légaux de la Commune qui ont été repris pour représenter la commune au sein de cette Asbl. A la question de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que la convention entre les parties a été signée tout récemment juste avant l'ouverture du site. Monsieur VINCENT signale que la convention semble avoir été signée le 28 septembre 2023. A la remarque de Monsieur VINCENT, le Directeur Général précise que la convention a été modifiée conformément à la décision du Conseil Communal à savoir d'ajouter une représentation communale. A la base ce sont les fonctions des représentants qui sont précisées à savoir Bourgmestre et Directeur Général. Par contre, l'Asbl est contrainte de donner des noms pour la parution au Moniteur Belge. Dès qu'il y aura un changement au niveau communal, l'Asbl en sera informée pour procéder aux formalités de parution des modifications au Moniteur. Monsieur VINCENT estime que cela ne respecte pas la décision du Conseil Communal. Monsieur VIVIER précise que les interventions de Monsieur BAUWENS et lui-même lors de ce conseil visaient à diversifier les représentants au sein de cette Asbl.

12. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

**« Élections communales 2024 »**

**Attendu que**

- *L'administration communale sera amenée à organiser le scrutin des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024*

**Je demande que le collège réponde aux questions suivantes :**

- *A quand un achat de panneaux électoraux en métal, solution plus économique, durable et moins chronophage pour la M.O.C. \**
- *L'administration communale est-elle favorable aux candidatures spontanées de citoyens pour assumer les fonctions d'assesseurs, présidents de bureau... ?  
Dans l'affirmative, comment comptez-vous le faire savoir à la population ?*
- *Quels seront les lieux / locaux de vote sur le territoire communal ?*
- *La neutralité des bâtiments communaux sera-t-elle garantie durant la période de campagne électorale ?*
- *Quelles seront les mesures envisagées afin d'assurer le bon déroulement des opérations de vote et de dépouillement ?*

*\* M.O.C. : main d'œuvre communale »*

En ce qui concerne les panneaux électoraux, Madame DELEPINE précise que les services techniques avaient déjà envisagé d'utiliser des panneaux en acier galvanisé mais cela coûtera environ 20.000 €. Ce sera prévu pour les prochaines élections. Le Président ajoute que les panneaux électoraux en bois sont, la plupart du temps, réutilisés à d'autres fins. Pour les candidatures spontanées aux fonctions d'assesseurs, présidents de bureau et autres, un appel sera réalisé comme pour les élections de juin 2024 via le bulletin communal, le site communal et la page Facebook ainsi que dans la presse. En ce qui concerne les locaux de vote, ce seront pratiquement les mêmes qu'en juin. Les 2 bureaux ici au centre administratif ont présenté quelques problèmes d'accessibilité. Le Scaldis ne sera pas utilisé comme bureau en raison de la braderie. Ce sera soit la Maison de Jeunes soit la Maison de Repos mais le Collège n'a pas encore décidé. La neutralité des bâtiments communaux sera garantie sans problème. Le numéro de la responsable des élections est toujours communiqué à tous les présidents des bureaux de vote et de dépouillement. Tous les présidents et leur secrétaire auront une formation pour le jour J. Monsieur VINCENT estime très bien l'utilisation des moyens de communication dont dispose la commune. Il souligne qu'en juin il y avait beaucoup de gens dans les bureaux étiquetés clairement politiquement. Il serait bon de trouver des citoyens neutres. D'autant qu'il y a eu des problèmes par le passé. Monsieur VINCENT ajoute qu'aux élections de juin, des urnes non scellées seraient arrivées au bureau principal c'est très inquiétant. Madame DELEPINE précise que de nombreuses personnes déclinent l'invitation à assurer une fonction. Monsieur VINCENT et le Président partagent le fait qu'il faut calmer le jeu sur les réseaux sociaux. Concernant l'affichage sur les vitrines du Scaldis, le Président précise que le Scaldis fait partie du patrimoine privé de la commune et, à ce titre, le locataire a légalement le droit d'afficher qui il veut.

13. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Marc SOENENS pour GO

Empathie dans l'enseignement

Monsieur SOENENS expose son point :

*« L'école inclusive a pour objectif de permettre à tous les élèves « quels que soient leurs handicaps et leurs difficultés » d'apprendre et d'avoir « une chance égale » de réussir (Unesco)*

*A l'heure de l'école inclusive, il faut donner toute sa place à l'empathie.*

*L'empathie est une **compétence sociale essentielle** qui permet aux élèves de comprendre les émotions et les perspectives des autres. Elle favorise des relations positives, la résolution constructive des conflits et une meilleure interaction avec les différents acteurs de l'école. Elle permet de reconnaître les autres comme des personnes semblables. Pour former les élèves à l'empathie, il est important de créer un espace sûr, développer des compétences émotionnelles, montrer l'exemple, raconter des histoires, jouer en groupe, résoudre collectivement des problèmes et identifier les valeurs communes et les différences. Cette formation améliore la qualité des relations entre les élèves et contribue au vivre-ensemble, au respect de l'autre et à la réussite scolaire. Les élèves apprennent dès le plus jeune âge à être un bon camarade pour prévenir les situations de harcèlement.*

*En résumé, cela facilite une communication non violente.*

*Cette méthode est appliquée depuis de nombreuses années dans les pays nordiques et depuis quelques mois en France et en Belgique dans quelques écoles.*

*Les résultats sont plus que positifs au niveau de la gestion des élèves.*

**DEMANDE :**

*Dans le cadre de la rentrée scolaire, le GO demande la possibilité d'organiser dans l'enseignement communal quelques heures de cours sur l'empathie. Cela favorisera dès la rentrée scolaire l'intégration des nouveaux élèves, des élèves « différents », des élèves avec des difficultés d'apprentissages, des difficultés physiques »*

Le Président souligne que cela existe depuis longtemps car via l'Amo-Graine et le projet Ecoles Citoyennes ce sujet est abordé. Au niveau de l'école de Fontenoy, un banc d'amitié a été mis en place avec l'aide de la main d'œuvre communale. Si un enfant se sent seul ou a fait une mauvaise action et se sent mis de côté, il est accompagné par l'instituteur et un ou plusieurs élèves. Le plan de pilotage présenté l'année dernière au Conseil Communal présentait un axe de prévention sur ce thème. Par exemple, Fontenoy proposait, dès la 1<sup>ère</sup> maternelle jusqu'à la 6<sup>ème</sup> primaire, des séances de parole et de débat sont prévues ainsi que l'organisation d'actions en vue d'améliorer la solidarité avec les parents et d'autres partenaires. Des journées de parrainage ou d'immersion sont également prévues. En rive gauche, il y avait un thème sur la sensibilisation des enfants à tous les acteurs de l'école. L'an dernier, l'école de Péronnes a eu le plaisir de pouvoir décerner le CEB à un enfant mal voyant et la cérémonie était très touchante tant les élèves avaient mis du leur dans cette réussite. La notion d'empathie est déjà cultivée dans l'ensemble des écoles. Avec les nouvelles circulaires, on va pouvoir proposer des cours de cuisine ou encore des cours de langue complémentaires à ce que l'on fait déjà. Monsieur SOENENS signale que les parents ne semblent pas au courant de tout cela. Madame DEBILDE ajoute qu'il y a toute une série d'actions mises en place envers les enfants qui ont des difficultés et notamment un suivi d'année en année.

14. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Fabien VERSCHEURE pour GO

Centre de Jeunes d'Antoing. Il a été répondu à ce point au point 4.

15. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Jean-Bernard VIVIER pour GO

Gestion du Vieux Canal et du Petit Large au niveau du manque d'eau et de la pollution.  
Monsieur VIVIER expose son point :

« **Vu que :**

- Depuis plusieurs années, j'ai introduit une demande d'estimation du coût de l'assainissement des canaux reliant Calenelle à Péronnes.
- Une proposition de plan de nettoyage avait été évoquée en accord avec la commune de Péruwelz, du SPW et d'Antoing.
- Les demandes des pêcheurs et des promeneurs sont de plus en plus importantes par rapport à ce problème de pollution et de manque d'eau.
- Le niveau des eaux baisse (on ne peut pas dire cette année qu'il y a un manque d'eau) par contre, on ne lâche pas plus d'eau en amont (solution évoquée à l'époque).
- Plusieurs opérations de ramassage des algues ont eu lieu à l'époque, plus maintenant.
- Les algues, les cyanobactéries pullulent sur les sites, cela dégrade la qualité des eaux, la faune et la flore sauvage.
- Les poissons meurent régulièrement et les odeurs dégagées par ce processus n'est pas des plus agréables.
- Nous nous mettons en avant en tant que commune touristique avec un office du tourisme sur le site du grand large. Ce problème n'est pas discuté ...

**Nous demandons au collègue de répondre à ces diverses questions :**

- Où en sommes-nous dans ce dossier, peut-on en avoir des précisions sur les plans d'actions demandés il y a plusieurs années ?
- Peut-on imaginer un étalement sur plusieurs années en envisageant deux, trois biefs par an
- Pouvons-nous trouver des solutions voir des subsides pour améliorer les sites ?
- Une réunion commune villes d'Antoing, de Péruwelz et des voies navigables (SPW), DNF, sociétés de pêche locales et pêcheurs privés pourrait-elle se mettre en place ?
- Pouvons-nous envisager une action plus directe sur le petit large qui souffre vraiment de ce problème ? Dans ce cas-ci, ce serait une action annuelle. »

Le Président partage les propos de Monsieur VIVIER quant aux problèmes que l'on peut voir visuellement et parfois olfactivement sur le site. Le SPW nous signale que le dernier ramassage d'algues a été fait en août 2023 et il dit ne plus avoir eu de mortalité de poissons depuis. Lors des moments d'analyse, les taux d'oxygène semblent être bons. Le SPW déclare également ne pas avoir les moyens d'approfondir les biefs actuellement et de maintenir un mouvement constant de l'eau. Mettre toute le monde autour de la table et y compris la commune voisine serait une bonne chose. On verra ce qui pourra être proposé. Monsieur VIVIER signale qu'il serait déjà bien que le SPW estime les coûts pour améliorer la situation.

15 Bis. Demande d'ajout d'un point à la demande du Conseiller communal Samuël VINCENT pour UCA

**« Cable VOO CRINQUAINE »**

*- Le collège a été interpellé par écrit sur le ce point et n'a pas fourni l'ensemble des réponses aux questions posées*

*Attendu que*

- Depuis plus de 3 semaines un câble installé par la firme VOO a été installé à hauteur du porche de la Crinquaine à ANTOING. Il traverse un trottoir ainsi que la voirie*
- Ce câble a été installé sans aucune autorisation*
- Cette installation très précaire présente un danger tant pour la circulation pédestre que pour les 2 roues*

*Je demande que le collège réponde aux questions suivantes*

- A quelle fin ce câble a-t-il été installé ? Quelle est son utilité ?*
- Quelles sont les habitations concernées par cette installation ?*
- Combien de temps le collège va-t-il permettre la prolongation de cette installation ?*
- Quand ce câble sera-t-il retiré ? »*

Le Président signale avoir demandé aux services de police d'investiguer. Après enquête, il s'avère que la pose du câble fait suite à un « câble en défaut » privant les abonnés à une connexion VOO. Une réparation en « Urgence » a été effectuée par la pose d'un câble en air libre (câble qui fait l'objet de l'interpellation). La situation sera rétablie durant la semaine du 19 août 2024 (modification du réseau aérien). S'agissant d'une réparation en « Urgence » afin de rétablir au plus vite la connexion au réseau des clients de chez VOO (à priori quelqu'un de la Grand'Rue), aucune demande ne doit être effectuée ni à l'autorité administrative ni aux services de police sauf bien sûr il y a une entrave importante à la circulation, ce qui n'est pas le cas dans l'intervention qui nous occupe selon Monsieur l'Inspecteur Principal. Monsieur VINCENT s'étonne de cette réponse puisqu'il y a 2-3 mois, il avait été évoqué devant ce Conseil la pose de câbles pour véhicules électriques. Un argumentaire très développé avait été présenté pour rejeter sa demande. Cela concerne environ 150 personnes. Les câbles en question s'avéraient dangereux et ici on laisse une situation totalement illégale perdurer. Ce câble est pourtant dangereux et il aurait été bien dangereux de le placer dans l'arche située à proximité. Le Président rejoint Monsieur VINCENT quant à la pose sur l'arche mais à partir du moment où cette intervention ne nécessitait aucune autorisation que ce soit de la police ou de l'administration, il est difficile d'imposer des choses. Monsieur VINCENT s'en étonne.

16. Procès-verbal

Monsieur VIVIER où en sont les points qui n'allaient pas à la Marina. La main d'œuvre communale a bien travaillé mais les beaux mats ne sont toujours pas munis de drapeaux et le panneau d'accueil inexistant. A la question de Monsieur VIVIER, Madame BOCAGE précise que la réunion plénière a été fixée à ce lundi 25 août en matinée. Il y a beaucoup de choses à mettre au point.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024.

## 17. Questions orales

Monsieur CHEVALIER précise que les riverains de la carrière de Bruyelle aimeraient qu'une nouvelle réunion d'information soit organisée par Holcim. Le Président sollicitera Monsieur Vincent MICHEL sur ce point.

Monsieur VINCENT désire savoir où nous en sommes au niveau de la rentrée scolaire. Quels sont les derniers chiffres par rapport aux inscriptions et quel est le nombre de périodes assurées en fonds propres ? Le Président rappelle qu'il s'agit de chiffres toujours temporaires et qui peuvent fluctuer de jour en jour. Néanmoins, à ce jour, les rentrées attendues dans les différentes écoles sont les suivants :

Calonne : 37 maternelles, 91 primaires ;  
Bruyelle : 26 maternelles, 45 primaires ;  
Péronnes : 33 maternelles, 55 primaires ;  
Fontenoy : 29 maternelles, 41 primaires.

Soit des totaux pour Antoing Rive Gauche de 199 enfants et de 158 enfants pour Antoing Rive Droite et donc un total pour nos implantations communales de 357 enfants. Par rapport à l'an dernier, le delta est positif de 31 enfants. En ce qui concerne les périodes financées sur fonds propres, les voici :

- 26P en maternelles à Fontenoy
- 13P en maternelles à Fontenoy. Une ouverture de classe à mi-temps (13P) est prévue au 1<sup>er</sup> octobre, les fonds propres permettent donc d'avoir dès le début de l'année l'encadrement qui sera effectif au 1<sup>er</sup> octobre.
- 12P en primaires à Péronnes. La personne concernée attendant un heureux événement, elle a été remplacée.
- 6P en primaires pour un prof de gym (à Calonne et Bruyelle)
- 27P pour la professeur d'anglais (sur les 4 implantations)

Monsieur VINCENT signale que l'on ne peut que se réjouir de ces chiffres. C'est une trentaine d'enfants en plus dont on a bien besoin du moins sur certains sites. Bien qu'il s'agisse d'une matière qui lui soit assez étrangère et à laquelle il commence à s'intéresser, Monsieur VINCENT précise que la commune semble au-dessus de la norme par rapport au nombre de périodes prises sur fonds propres. Les raisons sont légitimes mais c'est interpellant. Il s'étonne également des mouvements d'enseignants même si cela est légal puisqu'un enseignant appartient à un PO et non à une implantation ou un site en particulier. Il y a cependant des mouvements d'enseignants qui n'ont pas démerité, qui ont travaillé pendant des années dans une implantation et qui se voient du jour au lendemain envoyés dans une autre implantation. C'est interpellant et certains le vive très mal. Il y a des choses à revoir à ce niveau. Le Président précise que tout ce qui est désignation en matière de périodes est assez compliqué mais il ne faut pas perdre de vue que certaines périodes nous sont allouées par la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour lesquelles, en fonction des statuts de certains enseignants, ne peuvent pas être attribuées à ces enseignants et qui, parfois, nous contraignent à des mouvements entre implantations. Si on disait à nos directions scolaires, au dernier jour d'école, que l'on appuie sur un bouton et on repart en septembre dans la même lignée, tout le monde signe des deux mains. Malheureusement, c'est chaque fois un véritable casse-tête et cela sera présenté à la prochaine COPALOC. Au niveau de la FWB, il a été décidé de limiter le nombre d'enfants en classe, ce qui nous a forcés à dédoubler en certains endroits sous peine d'être hors normes avec ces nouvelles mesures. Cela nous a poussés à prendre des décisions en matière de fonds propres et de mouvements au sein du personnel enseignant. Nous sommes

quand même un petit PO et tout le monde connaît tout le monde. Si on avait pu maintenir tout le monde à la place qui était la sienne, cela aurait été fait. A part cette année, l'administration envoie chaque année un rappel pour ne pas oublier ses obligations de mandat aux élus et cela peut éviter des problèmes. Il en est de même au niveau de l'enseignement où il y a des démarches à faire en des moments bien précis. Le Président signale qu'Antoing a été mis en avant récemment par les syndicats lors d'une COPALOC pour justement nous féliciter de rappeler régulièrement aux membres du personnel enseignant les échéances qui sont les leurs. Les temporaires prioritaires ont un document à rentrer par an. A partir du moment où l'on commence un 1<sup>er</sup> septembre à un endroit et que l'on désire y rester, ce n'est pas compliqué et l'administration n'est pas là pour combler les erreurs des gens. Sur 6 ans, il y a eu deux oublis. Si les gens font des bêtises, il faut assumer. Ce sont les normes de la FWB à respecter par tout enseignant dans cette situation. Monsieur VINCENT signale que personne n'est infailible et qu'un petit coup de téléphone pour faire un rappel à la personne n'est pas très lourd. A la question de Monsieur SOENENS, le Président précise que certains liés aux dédoublements sont pris en charge partiellement par la FWB mais les moyens ont été alloués à des implantations bien définies et on ne peut pas modifier cela. Fontenoy aura par exemple trois classes primaires à la prochaine rentrée. Des décisions de la FWB sont tombées plus de dix après la fin de la dernière année scolaire. Il nous a d'ailleurs été impossible de dire aux enseignants leur affectation en septembre en l'absence de ces décisions liées aux moyens humains et financiers qui nous seraient alloués pour l'année scolaire suivante.

Monsieur MAHIEU aimerait avoir plus d'informations sur la fête de la libération qui aura lieu début septembre et marque sa déception de n'avoir pu participer aux préparatifs de cette célébration. Il estime qu'il y a par ailleurs des impairs patriotiques commis. Madame BOCAGE s'étonne de cette question car une discussion sur le sujet a eu lieu le 21 juillet. Il n'y a rien de protocolaire. Il n'y a pas de tribune, aucun ministre ou autre personnalité n'est invitée et l'organisation n'est pas communale. On essaie simplement qu'un maximum de citoyens puisse bénéficier du spectacle qui sera proposé par les organisateurs. Aux remarques de Monsieur MAHIEU, Madame BOCAGE précise que tous les Bourgmestres et Collèges des communes voisines ont été invités de même que le Prince de Ligne, d'autant plus que ce dernier est président d'honneur d'un groupe de para-commandos qui va participer aux festivités. Cette organisation ne se passe pas que sur Antoing. Antoing n'est que le départ du convoi. Madame BOCAGE rappelle que ce convoi avait été évoqué au Conseil Communal suite à une demande qu'elle avait formulée lors d'un Collège Communal concernant le passage de véhicules lourds dans la Grand'Rue.

Monsieur VIVIER expose sa question :

*« Durant la nuit du lundi 19 au mardi 20/8, bref en début de semaine, des détonations surprenantes ont été entendues sur l'entité. Quasiment tous les villages semblent avoir été impactés par ces bruits. Toutes les suppositions sont venues inonder les réseaux, orages, vergers de Brunehaut, les cimenteries, les travaux de la sucrerie, la reprise de la bataille de Fontenoy et bien d'autres... »*

*Suite aux différentes questions posées, il apparaît que toutes ces propositions étaient fausses. Le commissaire ne sachant pas non plus de quoi il s'agissait. Par la suite, sur les mêmes réseaux, Monsieur le Bourgmestre annonce ou suppose l'emploi de thunderflashes.*

*Ce n'est pas la première fois que ce type de bruit est entendu sur l'entité. La première fois, il semblerait que cela venait du pont de Bruyelle. Il est bien sur hors de question de banaliser ce type d'évènement.*

*Pouvez-vous nous en dire plus que sur les réseaux ?*

*Quelles sont les mesures prises pour arrêter ces bruits de nuit ?*

*La première fois, on avait parlé de surveillance accrue et de surveillance filmée, y a-t-il eu des résultats ?*

*Quelle suite va donner la commune à ces délits ? »*

Le Président précise que la manipulation d'engins de la sorte est déjà un danger pour celui qui le fait. Néanmoins, la vente en ligne fait que l'on peut se procurer ce genre d'engin assez facilement et à des prix interpellant. Les carrières n'ont pas le droit de faire des tirs durant la nuit. Ce n'est évidemment pas la bataille de Fontenoy mais les forces de l'ordre pensent à des thunderflashes sur base de la puissance de l'intonation. Malheureusement, les gens ont privilégié les plaintes sur les réseaux sociaux plutôt que de se plaindre directement à la police. Quand les gens détectent quelque chose, il est important qu'ils en informent le plus vite possible les forces de l'ordre car, si une patrouille est dans le coin, elle pourra peut-être interpeller les auteurs. La zone concernée semble se situer entre le pont du TGV d'Antoing et le pont d'Hollain. La distance est grande et les possibilités de fuite nombreuses. Des traces supposées ont été découvertes mais cela reste une supposition. Le gros problème est la diffusion du bruit, du son car cela a été perçu au-delà de Brunehaut. Les faits ne sont certainement pas banalisés mais il faut vraiment prévenir la police au plus vite. Sur la quinzaine de personnes qui se sont plaintes sur les réseaux, seules deux d'entre elles ont appelé la police. Monsieur VIVIER convient que l'endroit, avec le pont et l'Escaut, est parafait pour avoir un écho important. Des caméras bien positionnées pourraient peut-être permettre de repérer les auteurs. Le Président partage cet avis.

#### **SEANCE SECRETE**

La séance est levée à 21 h 21.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

G. DUDANT